

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 531

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, M. Pupponi, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

à l'amendement n° 238 du Gouvernement

ARTICLE 41 BIS

À l'alinéa 6, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2018 »

la date :

« 1^{er} janvier 2019 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il existe des sous-amendements rédactionnels, de coordination... Celui-ci est un sous-amendement « teasing ».

Le groupe Nouvelle Gauche s'est opposé à l'adoption de l'article 41 bis en première lecture. Il s'oppose à son rétablissement en nouvelle lecture.

En effet, cet article vise à réserver à la métropole de Lyon un traitement fiscal particulier qui conduit à une rupture d'égalité devant la loi fiscale.

Ce sous-amendement n'a pas la prétention d'être adopté. Il annonce juste que le groupe Nouvelle Gauche saisira le Conseil constitutionnel sur l'article 41 bis.